

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

108^{ème} REUNION

21 JANVIER 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CVIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 108^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS)**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 108^{ème} réunion tenue le 21 janvier 2008, a eu une consultation avec les organisations internationales compétentes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 17 du Protocole relatif à la création du CPS, qui traite des relations entre le CPS, d'une part, les Nations unies et les autres organisations internationales, de l'autre. Les organisations ci-après ont été invitées à prendre part à cette réunion: les Nations unies, l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation des Etats américains, le Commonwealth, l'Organisation de la Conférence islamique, et le Comité international de la Croix rouge.

Le Conseil s'est félicité de cette première réunion avec les organisations partenaires. Le Conseil a saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude à tous les partenaires de l'UA qui apportent leur soutien à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Le Conseil a convenu de tenir une consultation plus approfondie dont l'objectif sera notamment de mieux définir le champ d'application de l'article 17 du Protocole relatif au CPS et de convenir des voies et moyens les meilleurs pour renforcer le partenariat pour la paix entre l'UA et ses partenaires au sein de la communauté internationale.

Addis Abéba, le 21 janvier 2008

2008

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2206>

Downloaded from African Union Common Repository